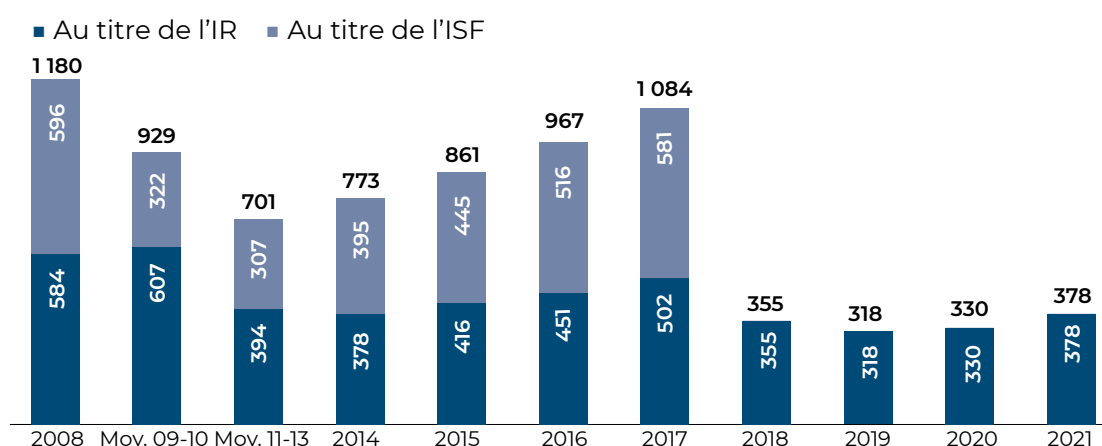


### Principaux résultats de l'enquête

- La collecte globale des FIP et des FCPI s'élève à + 378 M€ en 2021, en hausse de + 15 % par rapport à 2020 (+ 330 M€). Plus en détail, 11 FIP ont collecté + 113 M€ (+ 26 % par rapport à 2020) et 15 FCPI + 265 M€ (+ 11 % sur un an). Les investisseurs particuliers ont fait preuve d'un intérêt marqué pour le financement de l'innovation : 70 % des souscriptions ont été réalisées par des FCPI.
- Parmi les 26 véhicules ayant levé cette année, 7 fonds ont le label « Relance » pour un total des levées de + 103,4 M€. Ce label permet aux épargnants et investisseurs professionnels d'identifier les organismes de placement collectifs (OPC) apportant une réponse aux besoins de financement des entreprises françaises, cotés ou non, et ainsi de mobiliser l'épargne pour la relance.
- Le nombre total de souscripteurs des FIP/FCP se maintient à 53 000 en 2021 malgré une baisse du nombre de fonds ayant levé. Les souscriptions moyennes des particuliers au titre de l'IR s'établissent à 7 120 €, en hausse forte de + 16 % par rapport à 2020.
- Après avoir atteint son plus bas historique à + 5,6 M€ en 2020, la collecte moyenne des FIP progresse en 2021 à + 10,3 M€ (+ 84 %). La collecte moyenne des FCPI s'établit à + 17,7 M€ en 2021, contre + 12,6 M€ en 2020 (soit une hausse de + 40 %). Les montants levés continueront à s'investir en priorité dans les PME régionales et/ou innovantes.
- Concernant les régions cibles des 11 FIP, 5 FIP investiront en France métropolitaine, 4 investiront en Corse et 2 investiront dans les DROM-COM. Les intentions d'allocation sectorielle des 15 FCPI concernent principalement les secteurs de l'informatique et du numérique, du médical et de la biotech, de l'énergie et environnement et des télécoms et communication.

Collecte globale des FIP/FCPI (Levées en année N des FCPI et FIP créés en année N-1 et N en M€)



## 📊 Répartition de la collecte entre les FIP et les FCPI

La collecte des FIP s'établit à +113 M€ (contre +90 M€ en 2020), celle des FCPI à +265 M€ (contre +240 M€ en 2020).

Du fait de leurs obligations d'investissement réglementaires respectifs, les FIP et les FCPI offrent aux investisseurs un accès aux PME se différenciant selon le stade de développement des entreprises investies. En effet, les FCPI s'investissent majoritairement dans le segment du capital innovation (estimé à 70 % des intentions d'allocation cette année) et dans une moindre mesure en capital développement (environ 30 %). Les FIP, quant à eux, investissent en priorité en capital développement (estimé à 85 % cette année) et dans des volumes plus restreints en capital innovation ou transmission (environ 15 %).

## 📊 Diminution du nombre des véhicules

Le nombre de véhicules ayant levé des capitaux diminue à 26 unités en 2021 (contre 35 en 2020).

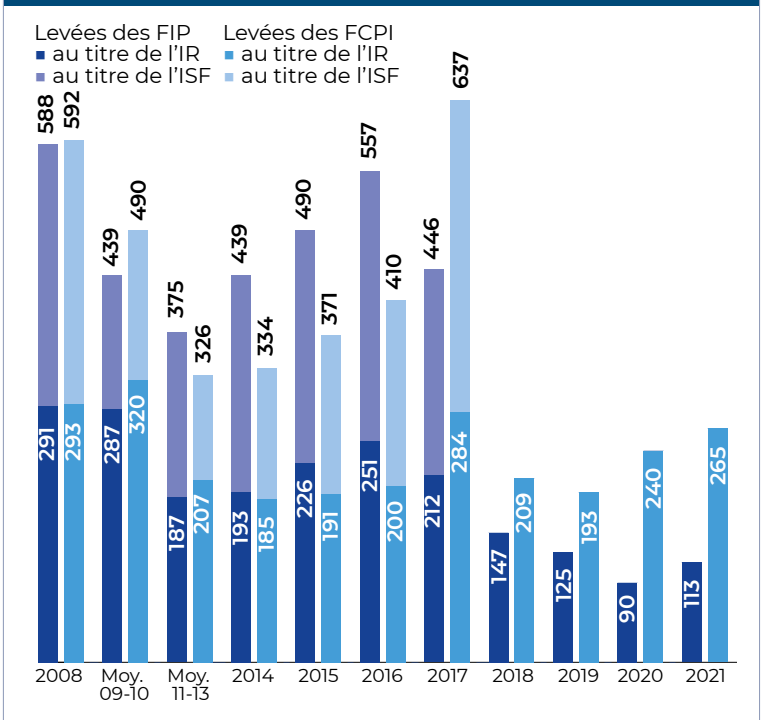
Cette baisse concerne aussi bien les FIP (11 fonds en 2021 contre 16 en 2020) que les FCPI (15 fonds en 2021 contre 19 en 2020).

## 📊 Stabilité du nombre de souscripteurs

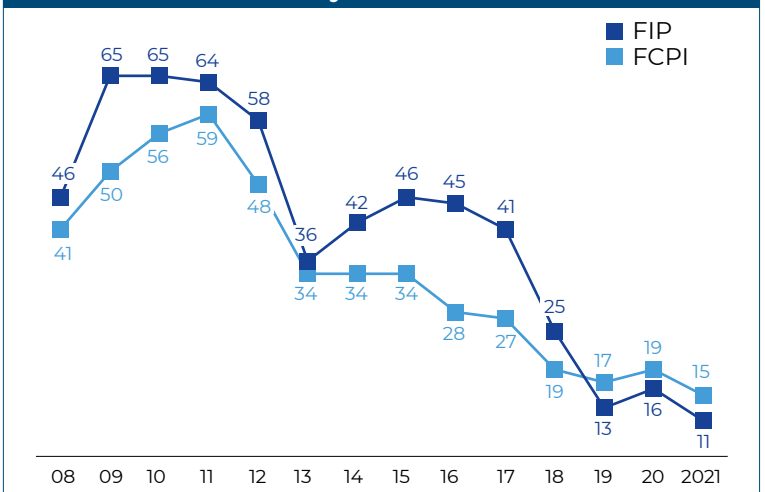
Depuis le point bas de 2012, le nombre d'investisseurs particuliers souscrivant aux FIP/FCPI était orienté à la hausse. Cependant, en 2018, le nombre de souscripteurs a été divisé par 2 par rapport à la moyenne de la période 2008-2020. La suppression du dispositif fiscal ISF PME a en effet entraîné naturellement l'arrêt des souscriptions aux FCPI et aux FIP qui ouvraient une possibilité de réduction d'impôt sur la fortune.

Depuis 2018, le nombre des souscripteurs est relativement stable : il s'établit à 53 000 en 2021.

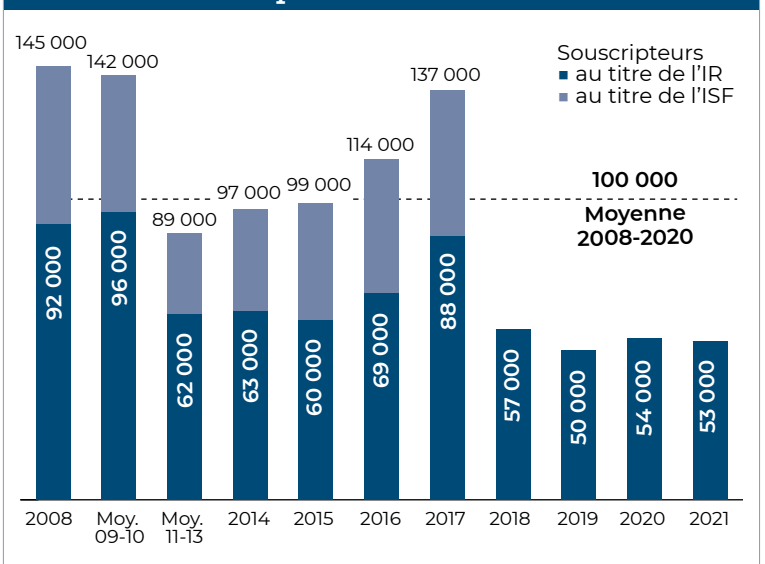
### Levées des FIP et des FCPI (en M€ par année)



### Nombre de véhicules ayant levé



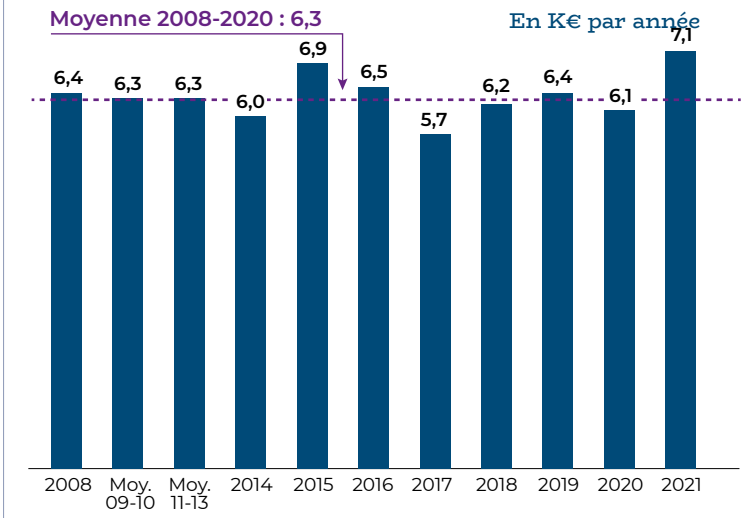
### Nombre de souscripteurs tous millésimes confondus



## Hausse des souscriptions moyennes au titre de l'IR

Le montant moyen des souscriptions est de 7 120 € en 2021 (en hausse de + 16 % par rapport à 2020) et atteint son plus haut niveau depuis 2008.

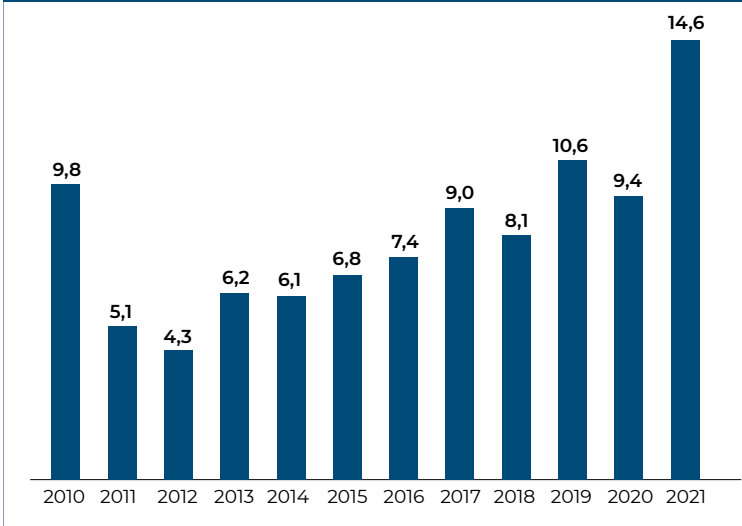
### Montant moyen des souscriptions au titre de l'IR



## Forte progression de la taille moyenne des fonds

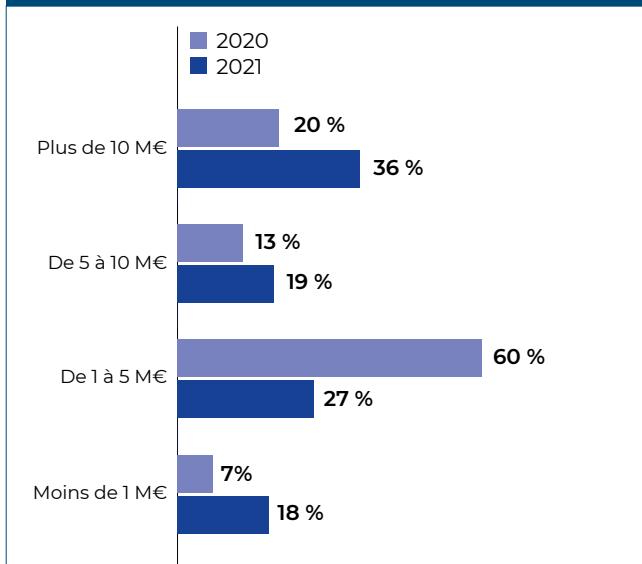
La taille moyenne des levées par fonds s'établit à 14,5 M€ en 2021 (contre 9,4 M€ en 2020), montant le plus élevé depuis 2010. Ces données confirment que la tendance à la rationalisation de l'offre depuis 2011 et l'allongement de la période de souscription de 8 mois à 14 mois depuis 2014 ont eu pour conséquence directe une hausse de la taille moyenne des fonds.

### Collecte moyenne au titre de l'IR (en M€ par année)

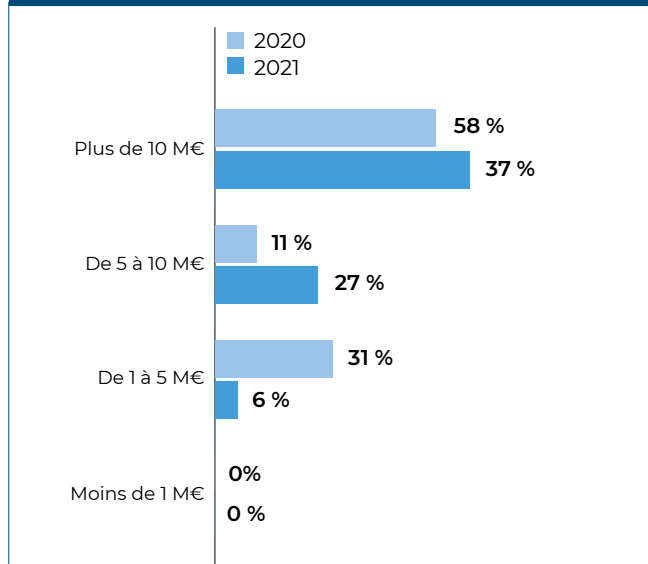


Pour la sixième année consécutive la majorité des FCPI a levé plus de + 5 M€ (94 % des FCPI en 2021 contre 69 % en 2020). Plus de la moitié des FIP a levé plus de + 5 M€ (54 % des FIP en 2021 contre 33 % en 2020).

### Répartition des FIP selon leur taille



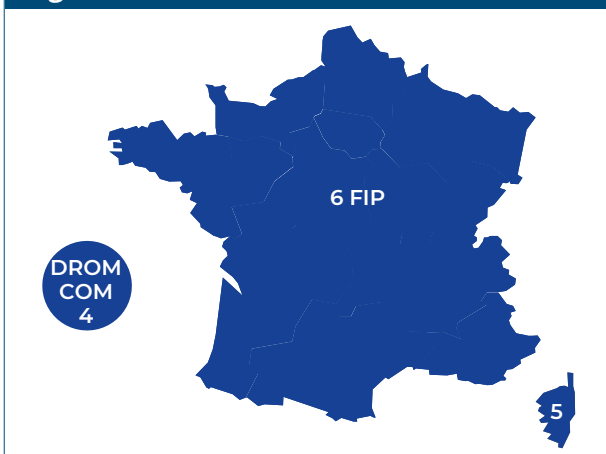
### Répartition des FCPI selon leur taille



## 📌 Régions d'investissement privilégiées des FIP

Parmi les 11 FIP qui ont levé des capitaux en 2021, 5 FIP investiront en France métropolitaine (contre 7 en 2020), 4 investiront en Corse (contre 5 en 2020) et 2 investiront dans les DROM-COM (contre 4 en 2020).

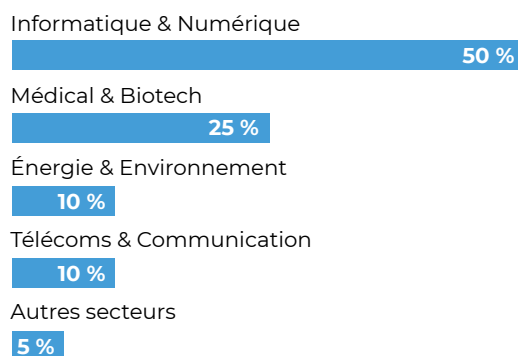
### Régions cibles des 11 FIP en 2021



## 📌 Secteurs d'investissement privilégiés des FCPI

Les intentions d'allocation des montants levés en 2021 par les 15 FCPI concernent principalement les secteurs de l'informatique et du numérique (50 %), du médical et de la biotech (25 %), des télécoms et communication (10 %) et de l'énergie et environnement (10 %).

### Intentions d'allocation sectorielle des FCPI



## Définitions

Les Fonds d'investissement de proximité (FIP) et les Fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI) sont des véhicules d'investissement destinés aux investisseurs particuliers.

Créés par la loi de finances pour 1997, les FCPI investissent au moins 70 % de leurs actifs dans des PME à caractère innovant.

Ce critère s'apprécie par un niveau minimum de dépenses en R&D ou par obtention de la qualification via un organisme public compétent. Les FIP, quant à eux, ont été créés en 2003 par la loi Dutreil, et investissent

au moins 70 % de leurs actifs dans des PME régionales.

Ces véhicules ouvrent le droit à certaines incitations fiscales pour les particuliers, notamment la réduction d'impôt sur le revenu égale à 25 % des montants réellement investis (limités à 12 K€ pour les personnes seules et 24 K€ pour les couples). En 2018, la suppression du dispositif fiscal ISF PME a entraîné naturellement l'arrêt des souscriptions aux FCPI et aux FIP qui ouvraient une possibilité de réduction d'impôt sur la fortune.

L'AFG et France Invest ont conduit une enquête annuelle, auprès de 21 sociétés de gestion, sur le niveau et la nature de la collecte réalisée en 2021 par les gestionnaires de FCPI (fonds communs de placement dans l'innovation) et

de FIP (fonds d'investissement de proximité), instruments dédiés au financement des entreprises innovantes et des PME régionales. Les levées de capitaux calculées en 2021 concernent les FCPI et les FIP créés en 2020 et en 2021.

L'AFG fédère les professionnels de la gestion d'actifs depuis 60 ans, au service des acteurs de l'épargne et de l'économie.

Elle se mobilise pour la gestion d'actifs et sa croissance ; définit des positions communes qu'elle porte et défend auprès des pouvoirs publics ; contribue à l'émergence de solutions bénéfiques à tous les acteurs de son écosystème et s'engage dans l'intérêt de tous à favoriser le rayonnement de l'industrie, en France en Europe et au-delà.

AFG, ensemble, s'investir pour demain